

UN FORAGE D'EAU N'EST PAS UN SIMPLE TROU



Plan de Travail :

- 1 PRÉ-TUBAGE**
Il est obligatoire jusqu'au substratum avec un minimum de 4 mètres. Il peut être en acier ou en PVC. La cimentation est obligatoire dans l'espace annulaire.
- 2 FORATION**
Le diamètre de foration doit être clairement annoncé sur le devis. Exemple :
pour un forage de 3" diamètre de foration minimum 125 mm
pour un forage de 4" diamètre de foration minimum 165 mm.
- 3 TUBAGE**
Il sera de qualité alimentaire conforme aux normes ACS, le diamètre et l'épaisseur doivent être clairement annoncé sur le devis, exemple :
Pour pompes 3" diam nominal 90 épaisseur 4 mm
Pour pompes 4" diam nominal 125 épaisseur 5 mm
dans tous les cas les tubages doivent être adaptés à la profondeur du forage et à la nature du terrain.
- 4 CRÉPINAGE**
Dans la mesure où il est adapté à la formation et aux débits d'exploitation, il peut être de type artisanal ou industriel.
- 5 GRAVILLONNAGE**
Il peut être proposé en gravier roulé siliceux, dans tous les cas, la granulométrie doit être adaptée à la géologie.
- 6 LA CIMENTATION**
Est obligatoire dans l'espace annulaire jusqu'à un terrain homogène.
- 7 DÉVELOPPEMENT - POMPAGE**
S'il est nécessaire, il peut être proposé un test air lift ou pompage à titre onéreux, dans tous les cas le foreur doit indiquer au client le débit exploitable du forage au moment des travaux.
- 8 TÊTE DE PUIES**
Le forage doit être fermé par un bouchon provisoire et protégé pendant la durée des travaux.
- 9 NETTOYAGE DU CHANTIER :**
Le foreur ou l'installateur s'engage à ne pas laisser sur le chantier de débris (cartons, emballages, caisses, bouteilles, etc...). Les Cuttings seront laissés sur place mais le foreur pourra proposer à son client leur enlèvement à titre onéreux.

**UN FORAGE
BIEN RÉALISÉ
EST UN GAGE
DE FIABILITÉ**

LURMIN FORAGES Sarl
2781, Avenue Saint-Roch
Hameau de Serres
84200 CARPENTRAS
Tél. 04 90 63 11 03 - Fax 04 90 67 04 79
Siret 380 291 393 00011

